



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 27 novembre 2025

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 27 novembre 2025 à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 28 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mercredi 5 novembre 2025.

La séance est ouverte à 20h00.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Nathalie BEAN, Gilbert PIANTONI, Annick LE POUL, Lodovico CASSINARI, Guénaël LEVRAY, Emilia RIBEIRO, Hawa COULIBALY, Kévin MERIGOT, Hajar MOHSNI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Soulé N'GAIDE, Djallal BOURADA, Délila M'HENNI, Etienne CHARRON, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Agnès FRANCART, Emmanuelle BOURNEUF, Loutfi OULALIT, Jean-Michel DIDIN, Marthe GBAGUIDI, Mériam HADDAD, Loïc BAYARD, Nicolas GÉRARD, Franck BERNARD.

SONT REPRÉSENTÉS

Chabane CHALAL a donné pouvoir à Koko MENSAH, Latifa NAJI a donné pouvoir à Hawa COULIBALY, Medhi IDOUHAMD a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Olfa ZRIDATE donné pouvoir à Sarah JAUBERT.

SONT ABSENTS

Olivier ZARCO, Françoise MARHUENDA, Nathalie MONDIN.

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire : Je vous propose de commencer cette séance. Je vous demande votre attention pendant quelques minutes, la Ville des Ulis a eu beaucoup de tristesse à perdre un ancien élu et militant de longue date des associations de la Ville en la personne de Monsieur René CRESPY qui est décédé il y a quelques semaines à peine. Je pense que beaucoup d'entre vous et d'entre nous le connaissaient, René était né à la fin des années 40. Il était installé aux Ulis depuis la création de la Ville si je ne dis pas de bêtises. Il a mené toute sa carrière en tant qu'agent de maîtrise chez Air France et il s'est impliqué depuis toujours pour sa ville d'adoption comme il l'appelait, son bébé. J'en parle avec beaucoup d'humilité d'abord parce que c'est quelqu'un qui comptait beaucoup pour moi à titre personnel, mais qui en plus a donné beaucoup de son temps pour les associations et la vie municipale. Il a été élu, et Dieu sait que c'était difficile, aux côtés de Paul LORIDANT, il était adjoint au Maire aux finances dans les années 90, et on lui doit à lui aussi une bonne partie de la bonne gestion budgétaire de cette Ville, de l'historique bonne gestion budgétaire. Et il était adjoint au maire en charge de la sécurité et de la prévention sous mandat 2001-2008, dernier mandat de Paul LORIDANT en tant que maire. Il a également été trésorier de l'association UGO PREV qui était le club de prévention de l'époque qui agissait aux Ulis, il était très attaché à la prévention spécialisée et à la réinsertion des jeunes.

Il nous a quittés le 1^{er} novembre, comme je le disais il y a quelques semaines. Je pense à René qui était un militant politique actif, qui avait des valeurs chevillées au corps et qui les portait vraiment

tout le temps, parfois avec la pugnacité pour ne pas dire la mauvaise foi qui le caractérisait. Il avait en revanche un très mauvais goût footballistique puisqu'il était supporter de l'AS Monaco, mais je ne peux pas parler de lui sans le dire parce qu'il arborait toujours ses couleurs.

La Ville présente à sa famille, ses proches, celles et ceux qui l'ont connu et pour qui il a compté ses sincères condoléances. Je vous propose de commencer cette séance du Conseil municipal en nous levant pour observer une minute de silence.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

J'en profite, puisque l'on parle de René et de son mandat d'élu, pour avoir une pensée également et je pense que vous vous y associerez sans problème, pour les proches de la famille de Mehdi KESSACI, militant écologiste engagé contre le narcotrafic qui a été assassiné à peine 20 ans dans la ville de Marseille. On ne peut pas rester silencieux par rapport à ce qui s'est passé là-bas parce que l'on se sent tous concernés quand on voit l'emprise du narcotrafic dans notre pays. Il n'y a pas qu'à Marseille évidemment. Celles et ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la question savent à quel point nous sommes depuis quelques années inquiets et de nombreux élus à nous inquiéter de la montée de la violence, même si elle a toujours existé malheureusement dans ce genre de trafic. Là elle a touché un militant engagé et en plus on pense particulièrement à la famille parce que je crois que c'est son frère qui était visé qui lui est particulièrement engagé dans la lutte contre le narcotrafic. Je pense à sa famille, nous avons tous vu des images poignantes du rassemblement qui a eu lieu à Marseille et je pense que c'est important pour la Ville des Ulis de témoigner toute son affection, son soutien et sa solidarité pour le combat que la famille KESSACI mène contre la pègre, ses méfaits et le narcotrafic. J'ai une pensée pour lui et je pense que cela ne posera de problème à personne que nous nous y associons, voire même que nous envoyions un courrier signé du Conseil municipal à la famille KESSACI suite à ce Conseil municipal.

Pour revenir à des choses qui nous occupent immédiatement, il faut désigner un candidat pour le secrétariat de séance et je vous propose la candidature de Monsieur BAYARD, allez savoir pourquoi, ça lui apprendra. Si personne d'autre n'est candidat, je vous propose d'acter cela, cela lui fera de la lecture au mois de décembre.

Monsieur Loïc BAYARD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal d'une séance précédente

Monsieur le Maire : C'était Monsieur CHARRON qui était le secrétaire de la précédente séance du 2 octobre, si vous en êtes d'accord cher Étienne. D'abord avez-vous des remarques ? Tout était bon, je vous propose d'approuver ce compte rendu du Conseil municipal. Pas de questions, pas d'observation, c'est OK.

Le procès-verbal du 2 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Note annexée

Monsieur le Maire : Vous avez été informés également des décisions que j'ai pu prendre en application de la délégation que vous m'avez accordée. Avez-vous des questions sur ces dernières ? Je n'en vois pas. Je prends acte de votre non-demande.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Lodovico, normalement c'est le point CPS, tu peux dire un mot évidemment.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Donc le dernier Conseil Communautaire a eu lieu le 8 octobre, une semaine après notre dernier Conseil municipal. Lors de celui-ci, Annick et moi avions évoqué les deux principaux points mis à l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire, Annick en faisant le point sur la conférence intercommunale du logement et sur les dispositions prévues pour la convention intercommunale d'attribution notamment pour ce qui est relatif aux attributions dans les QPV et les zones dites de fragilité, ainsi que pour les demandeurs du premier quartile. Tout cela est très bien expliqué dans son intervention telle que reportée dans le procès-verbal que nous venons d'approuver. Pour ma part j'avais mis l'accent sur le schéma directeur de l'assainissement qui a effectivement été approuvé par le Conseil Communautaire. En plus de ces deux points principaux, j'ai noté pour ma part la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'aménagement, de construction, de réparation et de maintenance. À noter que les communes intéressées auront la possibilité de rejoindre ce groupement de commandes à chaque date anniversaire de sa création. Pour ce qui est du prochain Conseil Communautaire, il est prévu dans 15 jours et nous en parlerons sans doute lors du Conseil municipal de décembre. D'ici là, je vais me contenter de vous donner quelques éléments relatifs à la préparation du budget 2026 de la CPS. D'abord pour préparer ce budget, la CPS table sur une revalorisation des bases de 1 %. Les conférences budgétaires pour préparer ce budget vont débuter la semaine prochaine. La présentation du DOB est prévue le 4 février en vue d'un vote du budget après les élections municipales de mars. D'ici là une délibération va être prise pour permettre l'engagement du quart des crédits budgétaires d'investissement dès le 1^{er} janvier. Inutile de vous dire que cette préparation du budget a lieu dans un contexte national plein d'incertitudes qui risquent d'avoir des conséquences non négligeables sur les ressources de nos collectivités, la CPS comme la commune.

Dans les autres travaux en cours à la CPS, je note en particulier le travail d'élaboration d'un SPASER. Qu'est-ce que c'est ? C'est le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables. Le SPASER n'est obligatoire que pour les collectivités dont le volume d'achats dépasse les 50 millions d'euros par an, ce qui n'est pas le cas de la CPS. Toutefois l'attention portée au caractère socialement et écologiquement responsable des achats est une préoccupation de tous les acteurs des achats publics, notamment ceux de la CPS et cette préoccupation est régulièrement rappelée notamment par la commission d'appel d'offres de la CPS dont j'ai l'honneur de faire partie, mais on s'aperçoit que les outils pour promouvoir cette orientation ne sont pas toujours évidents et qu'il faut les avoir en tête à tous les stades de l'acte d'achat à commencer par

celui de l'élaboration du cahier des charges. J'ajouterais qu'au niveau de notre belle commune des Ulis, c'est également une préoccupation et une orientation de notre CAO, n'est-ce pas Nathalie et Étienne sans oublier les autres membres ? Bien que nous soyons encore plus loin que la CPS du seuil des 50 millions d'euros, peut-être aurions-nous intérêt à regarder le travail fait à la CPS sur ce sujet et pourquoi pas à nous en inspirer pour envisager d'élaborer nous aussi notre propre SPASER. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci Lodovico. Rendez-vous dans 15 jours pour le rapport d'orientation budgétaire qui sera présenté à l'agglomération. Non, c'est plus tard, au mois de février.

VI- Examen des questions inscrites

La séance est suspendue de 20h17 à 20h17.

Monsieur le Maire : Je lance l'ordre du jour.

Motion et vœu

Question n° 1

Motion relative à la situation préoccupante des hébergements d'urgence

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : La première prise de parole concerne une motion que Monsieur N'GAIDE va avoir la joie de nous présenter.

Monsieur Soulé N'GAIDE : « Personne ne doit dormir à la Rue »

« Le Conseil municipal des Ulis rappelle que notre commune, Ville labellisée « amie des enfants » par l'UNICEF, porte depuis toujours une attention particulière aux droits des enfants et des personnes vulnérables, ainsi qu'aux principes de solidarité, de dignité et de justice sociale.

Malgré l'entrée en vigueur de la trêve hivernale le 1er novembre 2025, nous faisons face, une nouvelle fois, à une situation indigne : des enfants, des familles entières, des femmes et des hommes souvent isolés sont contraints de dormir dehors.

Selon les données du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) de l'Essonne, en septembre 2025 364 personnes ont demandé une mise à l'abri, soit +21 % par rapport à l'année précédente. Sur ces demandes, seules 15 % des personnes ont pu être mises à l'abri, laissant 239 personnes sans solution par manque de places, soit +7 % par rapport à l'année précédente. Parmi ces 239 personnes, 67 % étaient des familles, comprenant 93 mineurs.

Ces chiffres ne reflètent qu'une partie de la réalité : de nombreuses personnes, qui ne sont pas comptabilisées, ne parviennent pas à joindre le 115.

Aux Ulis, comme dans tant d'autres communes, nous mesurons les conséquences au quotidien :

- Des familles qui frappent aux portes de nos services sociaux ;
- Des associations qui, malgré leur dévouement, ne peuvent plus tout porter ;

- *Des agents municipaux confrontés à des situations humaines insoutenables. Ainsi, sur notre territoire, trois hôtels dits « sociaux » hébergent actuellement 165 familles, soit 774 personnes, dont 319 adultes et 455 enfants, parmi lesquels 103 bébés de 0 à 3 ans.*

Cette prise en charge est rendue possible grâce à l'engagement déterminant des acteurs associatifs. La Croix-Rouge, en charge du SIAO et de la Plateforme départementale d'Accompagnement Social des ménages (PASH 91), joue un rôle central dans l'orientation des personnes, l'évaluation des situations d'urgence et la conduite de maraudes auprès des personnes sans abri. Le Secours catholique intervient également dans le cadre de son agrément de domiciliation, permettant un accès indispensable aux droits.

À cela s'ajoute l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui a assuré depuis le 1er janvier 2025 la prise en charge de nuitées d'hôtel pour 14 ménages, soit 36 personnes, pour un montant de 12 736 €, avec des durées d'hébergement variables selon les situations.

Le CCAS fait également face à une augmentation marquée des demandes de domiciliation. Sur la période 2024-2025, il a enregistré 368 demandes de domiciliation dont 219 premières demandes, contre 169 l'année précédente, soit une hausse d'environ 30 %. La période de froid qui débutera rendra les conditions de vie encore plus dangereuses. Nous sommes la première ligne, celle qui voit, qui soutient, qui tente de réparer. Nos services municipaux, nos associations et nos agents de terrain accueillent, orientent, rassurent, protègent.

Ces actions, nécessaires, ne sauraient devenir la norme. Nous refusons collectivement de nous habituer à ce qui n'est pas acceptable, et nous refusons le renoncement alors qu'en 2022, la promesse présidentielle de « zéro enfant à la rue » avait été publiquement formulée.

Par cette motion, le Conseil municipal des Ulis :

1. *EXPRIME son indignation face à l'aggravation de la situation et alerte sur les risques humains majeurs aggravés par les conditions hivernales ;*
2. *DEMANDE solennellement à l'État d'ouvrir sans délai des places d'hébergement d'urgence supplémentaires, adaptées aux besoins.*
3. *APPELLE le Gouvernement, dans le cadre de l'examen du Projet de loi de finances 2026, à engager tout de suite le renforcement des moyens du 115, et une programmation pluriannuelle « de la rue au logement ».*
4. *RÉAFFIRME l'engagement des Ulis, Ville labélisée « amie des enfants », à défendre les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables et à soutenir les acteurs associatifs locaux, tout en rappelant que ces efforts ne sauraient se substituer à la responsabilité première de l'État.*

Enfin, nous appelons l'ensemble des Communes, des Intercommunalités et des Départements à se joindre à ce combat. »

Monsieur le Maire : Merci Monsieur N'GAIDE. Je ne sais pas s'il y a des questions ou des observations. Pardon, Annick, vas-y.

Madame Annick LE POUL : Je pense que la France ne s'honneure pas de cette situation avec des femmes et des enfants, autant d'adultes qui dorment dehors. Comment se résoudre à voir aussi des salariés, des gens qui travaillent dormir à la rue, dormir dans leur voiture par manque de moyens pour trouver un logement ou tout simplement pour le payer alors qu'ils travaillent au-delà de toutes les familles que l'on voit à la rue, que ce soit ici aux Ulis ou partout en France. D'ailleurs il y a un

long article sur le sujet dans *l'Humanité* du jour et je vous promets, je n'ai pas demandé à la rédaction de *l'Humanité* d'en parler parce que nous en parlions ce soir en Conseil municipal. Dans ce contexte de contrainte budgétaire, cela fait peser de lourdes menaces et c'est le président de l'UNIOPSS qui regroupe les associations des secteurs sociaux, sanitaires et médico-sociaux, Daniel GOLDBERG, qui en parle. Il fustige les sénateurs qui vont valider le gel des prestations sociales en excluant certains retraités et personnes en situation de handicap. De même, le délégué général d'Emmaüs France dénonce les baisses de subventions dont sont victimes le tissu associatif, les missions locales et France Travail. Alors que des milliers de personnes dorment dehors tous les jours et que les expulsions ont doublé en 10 ans, il faut de la cohérence dans les politiques publiques, car la situation est intenable.

Monsieur le Maire : Merci, Annick, journal *l'Humanité* que l'on peut acheter évidemment dans le kiosque. Délila.

Madame Délila M'HENNI : Juste peut-être aussi ajouter qu'il ne faut pas oublier puisque là on parle de familles avec enfants qu'il y a également les mineurs non accompagnés et les enfants suivis par l'ASE qui se retrouvent beaucoup dehors aussi.

Monsieur le Maire : Tout à fait, effectivement l'ASE n'est pas en bonne santé. Sur cette note joyeuse, mais combative, y a-t-il d'autres questions ou interventions ? Je vous propose d'adopter unanimement, je n'en doute pas, ce vœu, cette motion pour appeler tout le monde à rejoindre le combat. Des votes contre ? Des abstentions ? Évidemment, je vous en remercie, adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Affaires financières

Question n° 2

Délibération relative au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de septembre 2025

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, tout autre sujet, le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées pour septembre 2025.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Donc la CLECT, vous avez l'habitude maintenant, à chaque fois qu'il y a des modifications de compétences dans un sens ou dans l'autre entre les communes et la CPS, il y a une CLECT qui évalue les modifications des charges ainsi transférées. Pour la CLECT du 7 septembre, seule était concernée la commune de Vauhallan qui demandait une augmentation de ses droits de tirage pour les voiries. La Ville des Ulis n'est pas concernée, néanmoins pour que la décision de la CLECT soit applicable, il faut l'approbation de l'ensemble des communes de la CPS.

Il vous est donc demandé d'approuver le rapport de la CLECT dont vous avez eu communication, d'autoriser le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier et à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette approbation.

Monsieur le Maire : Des questions ? Des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets aux voix pour m'autoriser à approuver. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOpte la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 3

Délibération relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2026

Rapporteur : Gilbert PIANTONI

Monsieur le Maire : Monsieur PIANTONI, c'est le grand moment, le show PIANTONI pour le rapport d'orientation budgétaire.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Bonsoir à tous. Ce soir nous allons parler du budget, la première étape du budget au travers du rapport d'orientation budgétaire qui va ouvrir notre débat d'orientation.

Au préalable je voudrais rappeler que ce budget s'inscrit dans une tradition financière, je dirais presque ulissienne, mais qui concerne aussi beaucoup d'autres communes, qui respecte les lois et règlements à la lettre. C'est-à-dire que nous avons pris l'habitude depuis 1977, sauf quelques exceptions, de présenter le budget en équilibre et d'une manière suffisante pour être prêts avant le 31 décembre c'est-à-dire que l'on ne dépense pas tant que le budget n'est pas voté. Donc c'est une règle de bon sens de voter le budget avant le 31 décembre et je pense que cette année nous allons réussir également. Il y a peut-être eu un petit couac en 1977 parce que nous étions un peu mécontents de la création de la commune et on disait « Monsieur le Préfet, vous créez une commune, mais vous voyez bien que les comptes ne sont pas équilibrés ». Sur ce, le trésorier-payeur général qui avait une tutelle à l'époque est venu en mairie et nous a dit « donnez-moi votre budget », il a pris les colonies de vacances et il a supprimé... Après, on a dit « Monsieur le trésorier-payeur général nous allons voter un budget en équilibre, nous allons nous arranger entre nous pour vous présenter un document suffisant » et là-dessus Paul en bon citoyen a dit « oui, Monsieur le préfet ». Depuis nous avons pris cette leçon d'humilité, car nous étions un peu fougueux à l'époque, mais maintenant nous sommes atteints par la sagesse pour certains d'entre nous.

Ceci étant, ce rapport d'orientation budgétaire est un document très important, vous l'aurez en ligne d'ici quelque temps. Bien sûr les conseillers municipaux l'ont eu avant, il est très imposant et très détaillé et là je vais me contenter d'en faire quelques extraits, du moins ce qui m'a paru important. Tout d'abord, ce débat d'orientation budgétaire est le préalable au vote du budget. C'est une législation qui date de 1992, mais qui à mon sens est très positive puisqu'elle nous oblige dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants, je crois, à discuter, à présenter par écrit un rapport d'orientation budgétaire en disant « je vais faire ça » d'une manière au départ informelle et maintenant il faut que ce soit de plus en plus précis et ce budget s'inscrit dans le temps. Certes c'est sur l'année, annualité budgétaire très chère à la France, mais il prépare aussi les années à venir d'où l'obligation d'un programme pluriannuel d'investissement qui permet de dire ce que l'on va faire dans le temps et ce budget somme toute prépare l'avenir.

Donc après ce vote du budget au mois de décembre, cela a d'ailleurs été annoncé par Lodovico, on rend compte de son exécution au niveau du compte administratif. Je pense que tel qu'il se dessine actuellement, ce sera un compte administratif très positif et que l'on n'aura pas la surprise comme au niveau national de découvrir tout d'un coup que l'on est surendetté et que personne ne s'était rendu compte de rien. On s'est demandé s'il y avait un pilote dans l'avion. Il y a peut-être un pilote fou dans l'avion c'est-à-dire qu'il a renoncé aux recettes, à des taxes anciennes qui faisaient peut-être bobo à certaines entreprises. Tout cela me fait dire qu'ici nous avons la chance avec Clovis d'avoir un pilote dans l'avion et qui pilote bien puisque l'atterrissement se fera avec une épargne suffisante de 3,2 millions d'euros.

Ceci étant ce budget, cette orientation s'inscrit dans un contexte économique assez difficile au niveau national. Vous l'avez compris, cela a été rappelé aussi par Lodovico à propos de la CPS. Donc les éléments de contexte sont pour l'instant au doigt mouillé, on sait que les communes vont être mises à contribution, certaines contributions sont déjà connues comme la CNRACL, la caisse nationale des agents des collectivités locales, qui va augmenter encore de quelques pour cent et cela va continuer pendant quelques années pour atteindre environ 37 %. On sait déjà que l'on va être ponctionnés sur certains points. Certains points seront au mieux bloqués, mais je ferai là aussi une petite remarque c'est-à-dire que l'on arrive maintenant à une perte d'autonomie quasi-totale des collectivités locales qui n'ont plus comme levier fiscal - je ne parle pas des recettes de poche comme les pylônes, les taxes sur les publicités extérieures ou autres -... les collectivités locales ont perdu leur marge de manœuvre alors que l'on avait connu avec la taxe professionnelle une commune des Ulis très riche par rapport au contexte parce qu'elle a vu s'installer et grossir le parc d'activités de Courtabœuf et une taxe professionnelle qui montait d'année en année au point qu'elle faisait plus de la moitié de notre budget. Je dirais même que l'on faisait payer à la taxe professionnelle plus de la moitié de la fiscalité et même la taxe sur les ordures ménagères et une participation communale à la taxe sur les ordures ménagères allégée aussi pour les ménages.

Ceci étant, le contexte économique est un peu au doigt mouillé, ce que l'on entend est un peu au doigt mouillé, par contre pour le budget de l'État on nous dit quand même que les intérêts de la dette sont de 66 milliards d'euros c'est-à-dire plus que ce qui est consacré, je ne parlerai pas simplement de la Défense nationale, mais à l'Éducation nationale. On paye plus d'argent aux banques, aux financiers qu'à l'Éducation nationale. Quand je vois le désendettement progressif de la commune des Ulis, on ne peut qu'être satisfait que notre endettement représente peu par rapport aux autres dépenses.

Pour la CNRACL, la cotisation passe de 34,65 % à 37 %, ce qui faisait un delta de 300 000 € environ de mémoire.

Le contexte intercommunal, tout d'abord nous nous inscrivons aussi bien sûr dans ce contexte intercommunal, nous faisons partie de la CPS et nous n'avons pas toujours les mêmes orientations politiques que celles de la CPS. On le remarque un peu, je dirais que si nous étions à la tête de la CPS, nous n'aurions pas les mêmes orientations politiques notamment en matière de Politique de la Ville parce que l'on voit quand même que même quand on est pauvre, il faut quand même que l'on contribue pas mal pour bénéficier des aides en matière sociale. Même si la CPS a pour objectif la Politique de la Ville, elle demande quand même aux communes de contribuer pour bénéficier de la Politique de la Ville ce qui pourrait peut-être paraître surprenant. Là on voit que le contexte politique

majoritaire à la CPS n'est pas des plus favorables à la Politique de la Ville alors que la Ville des Ulis a un tout autre point de vue.

Par contre la CPS, on peut mettre des aspects très positifs dessus en matière de transport, elle a l'obligation et on peut remercier Clovis aussi qui en tant que vice-président aux transports dans la CPS a œuvré pour que les transports fassent preuve de bienveillance sur la Ville, surtout pour ceux qui ont connu les transports il y a fort longtemps, on n'est pas très nombreux ici, mais la ligne Massy était fermée après 20 heures et le samedi et le dimanche. C'est pour vous dire quand même l'évolution avec des bus toutes les 10 minutes par rapport à ce qu'il y avait sur Massy dans les années 1970 à 80 et même après.

C'est pour vous dire que ce contexte intercommunal a des aspects positifs et je trouve que c'est très bien que l'on appartienne à une communauté d'agglomération parce que cela permet normalement, théoriquement, de mieux gérer, du moins d'avoir une assise plus large. D'ailleurs ce ne sont pas les transports uniquement à l'intérieur des Ulis, cela n'aurait aucun sens. D'autre part il y a aussi beaucoup de services et nous avions déjà des points de vue communs, par exemple à l'époque avec Massy au niveau des médiathèques, il y avait déjà des travaux de coopération qui se faisaient et qui n'étaient pas mal, de même en matière de syndicats intercommunaux. Tout cela semble beaucoup plus logique.

Je vous ai parlé un peu tout à l'heure de l'atterrissement 2025 à 3,2 millions d'euros, donc une épargne suffisante pour voir l'avenir. On peut comparer par rapport à l'État, mais je dirais que nous avons une épargne constante qui a baissé un peu dans les premières années, mais ça ne servait à rien de faire de l'épargne dans la mesure où nous n'avons pas fait d'emprunt pendant toutes ces années. Dans la mesure où nous n'avons pas fait d'emprunt, cela aurait été pour thésauriser alors qu'il y avait des besoins pressants. Là nous avons acquis un rythme de croisière qu'il faut bien tenir, mais qui sera très difficile à maintenir parce que nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés du côté de l'État et nous sommes très dépendants à ce niveau. Ce sera assez difficile quand même. Nous avons une situation saine, je dirais que la situation en fin de mandat, par exemple si je prenais l'expression claire de la Présidente du Conseil régional, c'est que nous n'avons pas cramé la caisse. C'est une expression un peu rustique, mais qui veut bien dire ce qu'elle veut dire, je l'appliquerai largement à Monsieur Macron lorsqu'il va terminer son mandat, il a cramé la caisse, mais on pourrait trouver autre chose de beaucoup plus fin par rapport au personnage.

Les orientations 2026. Pour 2026 la Ville des Ulis entend maintenir ses grandes priorités. Ce n'est pas parce que l'on arrive en fin de mandat que l'on va changer de braquet ni de priorité. Ces priorités ont été bien établies dans le programme municipal et elles ont aussi été affinées dans le temps, mises en application progressivement avec beaucoup de doigté et d'adaptation au terrain pour savoir ce qui était bon à faire. Je dirais que s'il n'y avait pas d'élections en 2026, ça ne changerait rien sauf à dire qu'il faut quand même maintenir le cap. Je vais vous rappeler les grandes orientations politiques et vous montrer qu'elles sont bien confirmées.

Le bien grandir aux Ulis est confirmé, première orientation politique. Par exemple la cité éducative labellisée pour 2025-2027, le territoire d'innovation pédagogique, le projet éducatif de territoire, PEDT 2026-2030. Vous voyez que l'on s'inscrit dans ce qui est possible et ce qui est bien établi. La convention de territoire, la CTG 2026-2030 a été signée avec la CAF, la CPAM et la Ville : elle travaille surtout l'accès aux droits, l'inclusion numérique, la petite enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement et cadre de vie et le renforcement de la cohérence des actions menées en

direction des habitants. Vous voyez bien que nous poursuivons nos priorités et nous les inscrivons dans tout ce qui est présenté au niveau des administrations, de l'État, etc. Donc nous poursuivons dans cette lignée et ne disons pas qu'après mars 2026, c'est rideau et on recommence une nouvelle vie. Non, la vie continue sur la même lancée et après on verra.

Les Ulis Ville résiliente, deuxième point prioritaire. Préparer la Ville des Ulis à l'évolution des futures conditions climatiques. Rénovation énergétique du patrimoine communal, amélioration des plantations d'arbres, ville plus verte, plus protectrice, capable de s'adapter au changement climatique. On le voit avec les derniers épisodes de canicule, etc., mais aussi par les nouvelles technologies ou les nouvelles visions des espaces urbains. Nous avons connu aux Ulis des espaces minéralisés, par exemple si je vois la dalle centre-ville avec la montée majestueuse depuis la rue, pour monter sur la dalle c'est majestueux, c'est très beau surtout la nuit avec un plan lumière. C'est très beau, mais tout cela ne se fait plus maintenant, ce n'est pas simplement aux Ulis, mais toutes les villes ont changé leur manière de voir.

Améliorer le cadre de vie, faciliter l'accès aux soins médicaux, bien vieillir aux Ulis, finalisation de la conférence inter-communale du logement en 2026, coordination entre collectivités et bailleurs pour plus d'équité dans l'attribution de logements sociaux sur le territoire de l'agglomération. Cela se poursuit.

Encourager la dynamique citoyenne, faciliter et surtout inciter à la participation citoyenne, aux décisions et à la construction d'un avenir commun. Le sport, un pilier essentiel du tissu social local. L'accès à la culture pour tous, culture ouverte et vivre ensemble.

Je voulais dire que le débat d'orientation budgétaire existe tout le temps. Lorsque les élus vont à la rencontre des citoyens, c'est du quotidien, je ne parle pas simplement du Maire qui est en permanence noyé dans la population, mais là aussi on ressent. On ne ressent pas de quelques personnes émergentes, mais de l'ensemble de la population dans la mesure où on baigne dedans. Dans cette équipe, tous les élus sont présents parmi les habitants, c'est une grande qualité que nous avons ici, nous ne sommes pas des élus de préfecture, mais nous sommes des élus issus de la population des Ulis et là aussi je crois que c'est une manière de vivre le débat d'orientation budgétaire au plus près des habitants. Il faut le formaliser parce qu'il y a une loi de 1992 qui est une très bonne loi d'ailleurs.

Je voulais dire que ce budget n'est pas un budget base zéro, les BBZ que l'on a connus en disant « cette année on ne bouge rien ». Pas du tout. C'est un budget qui bouge à l'intérieur et qui s'adapte dans une position responsable puisqu'il faut maîtriser l'ensemble des coûts et ne pas les laisser filer. Il y a un pilote dans l'avion, c'est important parce qu'on ne laisse pas filer. Un planeur au bout d'un certain temps il n'y a rien à faire, il va trouver une zone de dépression et tomber.

Les dépenses de personnel. Nous avons 675 postes de permanents, ce qui est important pour une Ville comme Les Ulis malgré les difficultés de recrutement dans différents domaines, la police, le bâtiment, les auxiliaires de puériculture. Nous avons beaucoup de difficultés de recrutement, mais c'est propre à toutes les communes de France, peut-être que la fonction communale n'intéresse pas assez, mais peut-être aussi qu'il n'y a pas assez de places offertes au concours.

Également d'une manière plus globale, il y a la nécessité pour le personnel de s'adapter aux techniques, à l'évolution des fonctions dévolues aux communes. Là aussi, c'est un travail de très longue haleine, très délicat à mener parce que la fonction communale évolue dans le temps et les besoins de la population évoluent dans le temps. Je prendrai un exemple plus criant. En 1977 nous

avions au niveau de la Police Municipale deux agents d'enquête, ce n'était pas de la police ni des garde-champêtres, bien qu'après nous avons modifié pour adapter aux besoins la garde urbaine. Nous refusions à l'époque un peu le terme de police parce que nous pensions que les fonctions de police étaient garanties au niveau de l'État et progressivement nous sommes passés aux Polices Municipales avec tout ce qui va avec donc de deux agents d'enquête nous sommes passé à 18 Policiers Municipaux. C'est un seul exemple, mais dans les autres métiers c'est pareil.

L'arrivée de l'informatique a bouleversé aussi les données, par exemple au niveau du Service des aînés, nous n'avions à l'époque pas vraiment besoin de Service des aînés, il n'y en avait pas. D'ailleurs nous avions cherché pour organiser les premiers repas des aînés à l'occasion des Fêtes de fin d'année, nous avions eu beaucoup de mal pour les recenser à partir des listes électorales, c'était un peu du sport et d'ailleurs nous n'étions pas nombreux à l'époque, moins d'une centaine alors que maintenant je crois que c'est 350 qui sont plafonnés pour le repas BV et les retardataires n'ont pas pu être admis. Il y a eu je ne sais pas combien de colis, mais la progression est faramineuse. On pensait que les personnes âgées ne se reproduisaient pas, mais elles émergent très rapidement au niveau des statistiques, on ne sait pas pourquoi. Adapter les emplois communaux aux évolutions de la société, ce n'est pas une chose facile.

La stabilité et les recettes. Les recettes ont été aussi revues comme les autres postes, ligne par ligne, c'est vraiment un travail non pas de Romains parce que les Romains ne travaillaient pas, ils avaient des employés, disons dans leurs conquêtes. Après quelques ajustements mineurs, une stabilité globale des recettes. On n'a pas trouvé d'augmentations ou des petites compensations, avec toutes les incertitudes bien sûr qui pèsent sur la contribution de l'État.

Maintenant je vais passer à la section d'investissement, elle est surtout développée au niveau du PPI. Vous avez eu, et ceux qui ne sont pas conseillers municipaux l'auront sur le site de la Ville, le PPI, le plan pluriannuel d'investissement. Beaucoup d'investissements vont commencer en 2026 et vont être prolongés en 2027, 2028 et on vous donnera jusqu'en 2029. La rénovation des groupes scolaires va commencer. Si on prend la Dimancherie, on avait prévu 3,5 millions d'euros, une rénovation totale des groupes scolaires les uns après les autres, progressivement dans le temps en fonction des urgences constatées. S'il y a beaucoup de rénovations à faire, là on va faire une rénovation totale, ce sera programmé en fonction du degré d'urgence et les services techniques vont étudier tout cela. La piscine, il y a toujours des difficultés qui planent là-dessus, c'est un dossier qui nous a fait souffrir pendant plusieurs années, plus de 10 ans maintenant. Nous avons prévu 800 000 euros, l'informatique 700 000 euros, la cour végétalisée du Bosquet 450 000 euros, la queue d'oiseau a commencé en 2025, la toiture pyramidale de Courdimanche 450 000 euros, le mur végétalisé de la piscine 300 000 euros, le local déchets du marché 250 000 euros. Le PPI est détaillé dans un tableau spécial alors qu'il fait plusieurs pages, j'ai simplement donné ce qui est prévu pour 2026 et cela va être étalé année par année soit des montants par an jusqu'à 9 ou 10 millions d'euros maximum.

Je dirais au final, j'espère que je n'ai pas été trop long.

Monsieur Gilbert PIANTONI : Autant de bienveillance me fait rougir et j'espère qu'il y a encore beaucoup de personnes avec la télé en noir et blanc de manière à ce que ce ne soit pas visible.

Simplement au final je répète que tout ce budget bien voté n'aurait de sens que si nous avions un bon pilote pour son exécution.

Monsieur le Maire : Merci Gibert. Toujours aussi pertinent, complet, avec le bon mot et les bons exemples. Merci beaucoup.

Tout cela appelle des réactions. Est-ce qu'il y a des questions, des observations, des demandes de compléments ? Annick d'abord.

Madame Annick LE POUL : Merci Gilbert. Comme chaque année, ce rapport d'orientation budgétaire dont je salue l'extrême qualité, Monsieur PARDIN et les services, est l'occasion de faire un arrêt sur images et de nous projeter dans le futur. Tu nous as parlé de 1977, c'est aussi l'occasion de nous projeter dans le futur et cette année dans un contexte encore plus incertain que d'habitude, tu la rappelais.

L'association Villes et banlieues de France à laquelle la Ville des Ulis est adhérente, la MIF dont nous sommes également adhérents, l'AMF, l'Association des Maires de France, France urbaine, l'Association des Petites Villes de France, Intercommunalités de France, toutes ces associations alertent ensemble sur plusieurs dispositions du PLF 2026 susceptibles d'affaiblir la cohésion des territoires et la Politique de la Ville, tu en as parlé au niveau de la CPS, mais c'est malheureusement au niveau global. Les mesures d'ordre général portant sur le bloc local s'élèvent à près de 8 milliards d'euros donc beaucoup plus que les 5,3 milliards d'euros annoncés. Selon le président du comité des finances locales, cela frappe fortement les communes les plus fragiles très impactées par la hausse massive du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales, comme tu l'as précisé Gilbert. Il y a aussi la réduction du fonds vert dont 15 % devaient être fléchés sur les quartiers prioritaires ou encore la baisse de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et d'autres réductions de compensation que je ne vais pas détailler.

Les crédits de politiques de droit commun structurantes pour nos quartiers sont également réduits, les missions locales, l'économie sociale et solidaire, le pass sport, le pass culture, le fonds national des aides à la pierre, école apprenante. À cela s'ajoute la baisse des crédits de la Politique de la Ville, nous déplorons la suppression des cités de l'emploi et de leur financement ou la réduction des financements des quartiers d'été.

Dans un tel contexte, elles appellent entre autres à maintenir les dotations allouées, à sanctuariser les dispositifs qui ont montré leur efficacité tels que les cités éducatives dans lesquelles nous venons de rentrer, École apprenante que nous pratiquons depuis 2020, leur mise en application, les quartiers d'été, le pass sport, les contrats adultes relais. Elles appellent également à engager dès 2026 l'alignement des taux d'encadrement des écoles orphelines avec celui des établissements de l'éducation prioritaire comme s'y est engagée la ministre de l'Éducation nationale lors du dernier CIV, Comité Ointerministériel des villes. C'est une bataille que nous menons aussi aux Ulis pour cette reconnaissance des écoles du QPV Est en réseau d'éducation prioritaire. Aussi, considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade, le gouvernement et le Parlement doivent consolider les moyens d'action des communes ayant des quartiers prioritaires afin de faire en sorte que leurs 6 millions d'habitants aient accès aux mêmes droits et services que sur l'ensemble du territoire national.

Ils ont porté la voix des territoires lors de leur rencontre du 28 octobre avec le nouveau ministre délégué à la Ville et au Logement, Vincent JEANBRUN. Les échanges ont notamment porté sur les politiques de droit commun, l'éducation, la santé, la sécurité, l'accès aux services publics et l'accès au droit, et sur les leviers d'action à renforcer pour répondre concrètement aux besoins des habitants

des villes et quartiers populaires sur la place centrale des associations dans la vie quotidienne et la nécessité de leur apporter un soutien durable.

J'en reviens aux Ulis où la bonne santé financière de notre Ville au regard des dotations qui lui ont fait défaut et aux charges transférées non compensées en totalité ou gelées nous permet de maintenir un haut niveau de services publics locaux aux Ulissiens. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est donc une véritable gageure. L'effort permanent demandé à nos agents pour maîtriser ce budget est à souligner à qualité de service public égale bien sûr. Nous ne pouvons que les en remercier.

Je tiens aussi à souligner le maintien du soutien aux associations dans ce contexte tendu. Leur importance et leur travail sont vitaux sur notre Ville. Comme l'a précisé Gilbert, enfin nous n'en avons pas parlé en ces termes, mais il y a aussi la dette grise qui est un vrai enjeu pour les années à venir. La dette grise c'est le vieillissement de tous nos bâtiments publics, nous avons beaucoup d'infrastructures et effectivement leur vieillissement va demander des investissements très lourds dans les années à venir. C'est effectivement à prendre en compte dans les perspectives et le PPI dont tu as parlé.

Dans le document, on parle de lucidité et de détermination. J'ajouterais la combativité, aller chercher tous les moyens et les financements possibles à tous les niveaux jusqu'au plus haut, jusqu'à l'État pour garantir toujours autant de services publics de qualité aux Ulissiens.

Monsieur le Maire : Merci Annick. Franck.

Monsieur Franck BERNARD : Je vais commencer par une question. Combien représente la hausse de 3 % de cotisations CNRACL ?

Monsieur le Maire : 300 000 euros.

Monsieur Franck BERNARD : Fois 5, on est d'accord, cela fera 1,5 million d'euros.

Monsieur le Maire : Jusqu'en 2028, oui c'est cela.

Monsieur Franck BERNARD : Du coup je suis un peu surpris de la présentation ou alors j'ai mal vu, du chapitre 012 c'est-à-dire les dépenses de personnel parce qu'elles sont affichées à 29,9 millions d'euros comme en 2025.

Monsieur le Maire : Tout à fait, nous absorbons.

Monsieur Franck BERNARD : Le mot « nous absorbons » me gêne, je m'explique. Entre le glissement vieillesse technicité, l'augmentation des indices, les avancements de grade, l'augmentation du SMIC qui à chaque fois ont un impact sur de très nombreux agents puisque l'on sait très bien que tant que vous n'êtes pas à 10 ans de carrière en catégorie C quand ce n'est pas 15, vous êtes directement affectés par le SMIC, ce qui représente un sacré paquet d'agents, on est vite à 1 ou 2 %. C'est donc de nouveau 300 000 euros, donc en gros sur une année on a 300 000 euros de plus de CNRACL à payer et 300 000 euros de plus au minimum de glissement vieillesse technicité, cela fait 600 000 euros. De mémoire il y a 670 agents dans cette collectivité en équivalent temps plein.

Monsieur le Maire : 675.

Monsieur Franck BERNARD : Excusez-moi, je fais cela de mémoire.

Monsieur le Maire : 671,8 équivalents temps plein et 675 inscrits.

Monsieur Franck BERNARD : 29,9 divisé par 675, 44 000 euros. Je l'ai fait tout à l'heure, je ne le fais pas de tête. Cela veut dire qu'en gros en équivalents, c'est une quinzaine de postes qu'il faut soit ne pas remplacer soit économiser, je n'en sais rien avec l'intelligence artificielle, beaucoup

d'intelligence humaine aussi je crois et de travail humain. La question est : est-ce que l'on gratte quelques bouts de postes par-ci par-là ou est-ce qu'il y a des missions que l'on va un peu moins pouvoir porter du fait de cette politique qui fait que l'on a toujours moins d'argent ? C'est un peu ce qu'a dit tout à l'heure Gilbert, ils ont trouvé la technique, on n'est plus autonome et progressivement ils vont nous serrer le kiki, on peut le dire comme ça en réduisant la fraction de TVA. On nous demande de fait de manière indirecte de diminuer le nombre d'emplois et de fait c'est ce que l'on est en train de faire, ce que vous êtes en train de faire, on est en train de le faire collectivement. Est-ce qu'il y a des services qui vont être sacrifiés ou réduits ? Merci.

Monsieur le Maire : Je te remercie, on partage toi et moi, je pense, et Gilbert me permettra d'en dire quelques mots, un regard attentif sur la façon dont peuvent aujourd'hui vivre dignement de leur travail les fonctionnaires ou les agents de la fonction publique territoriale qui ne sont pas tous fonctionnaires, même si Gilbert a raison de dire que l'ouverture au concours de plus de postes et peut-être la régularisation, la stagiairisation de plusieurs agents devraient être possibles. Aujourd'hui il est clair que c'est un jeu d'équilibrisme extrêmement fin parce que sur le chapitre 012, les emplois permanents représentent 90 % des dépenses. C'est sur les 10 % que tu peux trouver des marges la plupart du temps, mais ça ne fait pas beaucoup de marge parce qu'à la fin ça veut dire effectivement revoir certaines politiques publiques, certaines heures supplémentaires. Même sur les 10 % restants sur le 012 tu n'y arriveras pas.

Effectivement il est clair que nous avons à nous poser la question collectivement, je le dis pour le prochain mandat puisque ce n'est pas l'apanage de celui-ci. Pourquoi avons-nous maintenu à 29,9 millions d'euros une dépense qui l'année dernière était à 29,871 millions d'euros, je crois, finalement ? D'abord parce que ça colle avec ce que nous pouvons absorber si nous voulons maintenir un financement à la hauteur des enjeux de demain et ensuite parce que nous sommes conscients de deux choses.

À l'heure actuelle, il y a certaines professions pour lesquelles nous avons de grosses difficultés de recrutement, on a cité tout à l'heure la Police Municipale, on pourrait le dire de façon très honnête et très claire, aujourd'hui il est difficile de recruter au vu de la concurrence qui existe dans la Police Municipale en région parisienne. Il y a environ 450 fiches de poste libres dans les différentes villes. La plupart du temps les agents font leur choix sur plusieurs critères, il y en a pour qui c'est celui de la rémunération. Permets-moi de le dire, la Ville des Ulis est dans un marché très concurrentiel de ce point de vue et nous sommes parfois meilleurs payeurs que d'autres et parfois moins. Concrètement aujourd'hui nous n'avons pas un effectif plein sur ce type de service. Deuxièmement sur les emplois de techniciens et parfois sur les postes de certains cadres, par exemple les ingénieurs territoriaux étaient, je crois, 6 ou 7 il y a encore 15 ans et aujourd'hui il n'y en a plus qu'un de mémoire parce que ce sont des denrées rares du point de vue du marché du travail. Très concrètement, une bonne partie de la réflexion future de la prochaine mandature est de savoir si nous sommes capables de maintenir en l'état certains services. Ce n'est pas parce que l'on ne veut pas recruter, pour être clairs, on va pouvoir faire des économies subies, ce que l'on appelle l'effet noria, sur le nombre de postes ouverts, mais pas pourvus non pas parce que l'on ne veut pas, mais parce que l'on ne peut pas recruter. Il y a aussi d'autres secteurs pour lesquels le recrutement est une bataille permanente, je ne t'apprends rien, les auxiliaires de puériculture par exemple. D'ailleurs récemment parce que nous sommes conscients que le service public de la petite enfance n'est pas une option aux Ulis, nous avons accepté de faire un effort financier supplémentaire. Effectivement

lorsqu'on lit des chiffres de maintien du 012, je refuse par exemple que l'on utilise le terme de rigueur budgétaire parce que derrière il y a juste des vies, des services. Je le dis très tranquillement, la Ville des Ulis a été obligée de se mettre en conformité avec la loi sur les 35 heures donc d'augmenter le nombre d'heures travaillées, concrètement cela veut dire que nous avons « gagné en nombre d'heures de travail » pour les salariés déjà en place. Cela permet aussi certaines réorganisations, c'est triste à dire, mais c'était un des seuls facteurs d'attractivité de la fonction publique territoriale de pouvoir avoir cette libre administration. À l'heure actuelle, je vais te le dire, nous sommes sur une obligation de modérer l'augmentation du 012. Tu le sais parce que tu connaissais les budgets d'avant 2020, nous n'avons pas regardé à chaque fois ce budget 012, nous n'avons pas hésité à recruter, à mettre en place des politiques plus ambitieuses vis-à-vis des salariés par contre aujourd'hui effectivement, si nous voulons maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant au vu du nombre d'investissements nécessaires pour les salariés de la Ville, parce que ce n'est pas que pour les usagers, mais aussi pour les salariés, nous devons regarder à maintenir cette enveloppe sous les 30 millions d'euros. Cela veut dire effectivement que les générations qui viennent, les générations futures devront se demander comment on fait par exemple pour recruter un plombier. Il y avait aux Ulis un savoir-faire technique au CTM qui était reconnu, qui est toujours reconnu derrière, mais qui est très difficile à maintenir en l'état, le nombre de plombiers, d'électriciens, de peintres en bâtiment, de serruriers, de menuisiers, vous savez le panel de métiers que nous avons. Aujourd'hui sur le marché de l'emploi des peintres en bâtiment, nous sommes dans l'incapacité de recruter par rapport à ce qu'ils pourraient toucher dans une entreprise privée. Non pas parce que l'on ne veut pas, mais si jamais on augmentait aussi, il faudrait que l'on fasse des choix encore plus douloureux : si on vous augmente, quel service va-t-on supprimer ?

Pour le moment nous avons réussi à éviter le principe de suppression et de non-remplacement systématique des agents. À chaque fois que nous avons un effet noria, la plupart du temps il est subi. Je reviens sur la Police Municipale, nous sommes même obligés de repenser nos annonces de recrutement, de repenser la façon dont on va chercher des candidats. Nous avons par exemple, je ne m'en cache pas, la Direction des bâtiments qui est aujourd'hui vacante parce que c'est très difficile de trouver. Nous avons même un candidat que j'ai reçu, pour lequel j'ai donné un avis favorable et qui, deux jours après lorsque nous lui avons annoncé qu'il était le chanceux qui allait venir bosser avec nous, nous a annoncé avoir reçu une proposition du privé qu'il ne pouvait pas refuser. Compte tenu des rémunérations sur ces types de poste, je ne peux évidemment pas demander aux uns et aux autres...

Dans le contexte actuel, cette mandature fait le constat que nous n'avons pas hésité à passer, je crois que nous avons bien augmenté l'enveloppe dédiée au personnel en l'assumant et en maintenant le plus possible l'ambition de maintenir la dignité des travailleurs et de leur permettre de vivre décemment de leur salaire. Je vois que c'est de plus en plus dur. Je dis qu'actuellement nous avons réussi à la maintenir en dessous des 30 millions d'euros, c'est pour ça qu'elle ne baisse pas plus que ça, et c'est l'objectif que nous fixons à cet exercice budgétaire.

Je ne sais pas, Franck, à l'heure actuelle, le débat budgétaire national me donne peu de perspectives sur la façon dont sont traitées les collectivités. On parle de 5,3 milliards d'euros d'économies, tu le sais mieux que moi, sur le compte des collectivités. Sur les recettes, il y a quelque chose d'assez exceptionnel, il faut savoir que les rentrées fiscales des taxes locales sont parmi les plus dynamiques. Je ne vous ferai pas l'offense de vous rappeler ce qu'était la taxe professionnelle, mais la suppression

de la taxe d'habitation et sa compensation par reversement d'une partie de la TVA sur cette année par exemple, c'est une blague. Je crois que sur le projet de loi de finances 2024, ils prévoient à peu près 4,5 % sur la TVA et on n'est même pas à 1,3 %. Au final, les recettes qui sont censées compenser la perte de dynamisme de l'impôt local ne nous permettent pas d'assumer nos politiques publiques pleinement. Il y a derrière ton discours une réalité : il y a des êtres humains et des services qui doivent fonctionner. Il y a une autre réalité, c'est que nous sommes à une période d'incertitude et dans ce marasme on peut « se satisfaire » que les collectivités tiennent bon, qu'elles savent faire, qu'elles maintiennent un niveau d'autofinancement satisfaisant même s'il y a beaucoup d'alertes depuis deux ans sur la réduction de cette enveloppe, d'ailleurs la Cour des Comptes ne cesse de le signaler quand elle fait des contrôles sur les collectivités. Pour autant, je te rejoins, c'est un exercice très constraint que nous avons réussi. Je te le dis, il n'y a pas de suppressions de postes prévues, il n'y a pas de non-remplacements systématiques prévus, il y a par contre une réalité du marché de l'emploi et une réflexion à avoir sur certains services.

Voilà à peu près l'ouverture que je fais sur les mandats qui viennent et qui sont évidemment l'apanage de la prochaine équipe qui prendra place après mars 2026.

Monsieur Franck BERNARD : On va revenir deux secondes sur le national : ce budget est totalement inacceptable donc nos amis socialistes vont bien évidemment le censurer.

Monsieur le Maire : C'est mon souhait le plus cher, je leur transmettrai la demande. Effectivement, ce qui ressort notamment du Sénat actuellement me fait bondir notamment sur la partie recettes. Chacun connaît ici mes positions et je n'en changerai pas même si la Direction nationale n'est pas forcément toujours de mon avis.

Avez-vous d'autres questions, observations, demandes, critiques, remarques, inquiétudes, besoins de partager ?

Je vous propose de prendre acte que le débat a bien eu lieu après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, l'excellente présentation de l'excellent Gilbert PIASTONI. Prise d'acte, pas de vote contre, pas d'abstention non plus, je suppose. C'est parti.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Gilbert, tu voulais reprendre la parole, pardon.

Monsieur Gilbert PIASTONI : Je voulais simplement dire à tous les camarades et amis du Conseil municipal que c'était ma dernière présentation du rapport d'orientation budgétaire. Je vais prendre ma retraite l'année prochaine pour qu'elle soit aussi longue et fructueuse que possible.

Monsieur le Maire : Mon cher Gilbert...

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Tu m'as surpris Gilbert, je ne pensais pas. Merci, j'aurai l'occasion de le dire de façon plus formelle en cette fin de mandat, bien sûr, nous aurons tout à fait le temps.

Je clôture la période ROB, mais je rappelle aussi que sur la question budgétaire – oui, Gilbert nous a surpris –, il y a aussi les métiers de la santé. Par exemple, sur le Centre de santé, on a beaucoup de mal à recruter. Là-dessus on espère encore pouvoir être attractifs pour certains praticiens. Bref, je m'arrête là.

Achats

Question n° 4

Concession de service public pour la mise en fourrière de véhicules terrestres sur le périmètre de la Ville des Ulis - choix du concessionnaire, approbation du contrat et autorisation donnée au Maire de signer le contrat et de tout document y afférent.

Rapporteur : Emmanuelle BOURNEUF

Monsieur le Maire : Je passe la parole, et bonne chance pour prendre la parole après cela, à Emmanuelle. On parle de société de mise en fourrière, c'est la délibération qui te rendra très populaire.

Madame Emmanuelle BOURNEUF : Merci, Monsieur le Maire. Justement je voulais commencer comme ça en disant que cela allait être super facile comme transition, c'est extraordinaire. Le sujet est palpitant : concession de service public pour la mise en fourrière de véhicules terrestres, ça vend du rêve. Toujours pas les bateaux, c'est uniquement pour les véhicules terrestres, pas de bateaux, pas d'avions.

Comme vous le savez, le Code de la route nous autorise à enlever les véhicules gênants, notamment les véhicules qui stationnent devant les sorties de pompiers, j'aime beaucoup cet exemple, il y en a beaucoup. Le Code de l'environnement nous autorise également à enlever les véhicules épaves. Tout cela nous permet de libérer les places sur les parkings qui sont saturés – un petit rappel, mettez vos voitures dans vos parkings souterrains si possible – et de sécuriser notamment les abords des groupes scolaires dans le plan Vigipirate qui est toujours en vigueur.

Auparavant nous avions un contrat de concession avec la société MFK TRANSPORT DEPANNAGE 3J. Nous avons résilié ce contrat il y a quelques mois puisque la société n'était pas en mesure d'assurer correctement le service demandé. Afin d'assurer la continuité de service, nous avons souscrit un contrat temporaire avec AMP DEPANNAGES à Marcoussis. Ce contrat se termine le 31 décembre 2025. Depuis, la Commission consultative des services publics locaux a été consultée, elle a confirmé l'intérêt d'avoir une délégation de service public pour cette activité et nous avons reçu la candidature de cette même société AMP DEPANNAGES qui satisfait en tous points le cahier des charges établi par la collectivité.

Donc nous vous demandons ce soir s'il vous plaît de bien vouloir approuver le choix de cette société en qualité de concessionnaire du service public de mise en fourrière de véhicules terrestres sur le périmètre de la Ville des Ulis, d'approuver les termes du contrat de concession de service public et d'autoriser le Maire à signer le contrat de concession avec la société AMP DEPANNAGES. En vous remerciant.

Monsieur le Maire : C'était très clair. Vas-y, Hajar.

Madame Hajar MOHSNI : Oui, merci Emmanuelle. Comme c'est une délibération hyper importante, je voulais rappeler que l'on a encore la chance sur le territoire des Ulis d'être la seule ville avec un stationnement gratuit, offert et que sur la zone du centre-ville il faut mettre un disque, c'est obligatoire, avec plusieurs zones. Nous avons aussi modifié la partie des Amonts avec des dépose-minute pour fluidifier la circulation. C'est vrai que la fourrière ce n'est pas toujours facile pour vous et pour nous, mais ça reste quand même quelque chose sur quoi nous avons de la chance parce que

le stationnement est vraiment gratuit. Franchement, on a beau chercher sur toutes les villes avoisinantes, nous sommes la seule. On est les meilleurs.

Monsieur le Maire : En vrai de vrai, on n'est pas vraiment les seuls parce qu'avec Djallal BOURADA, on regarde et on suit de près la question du stationnement. On n'est pas vraiment les seuls, je crois même qu'à Villebon ils sont toujours gratuits quasiment partout. Effectivement, on demeure parmi les seuls. C'est vrai que normalement il y a 990 places vertes, bleues ou rouges qui normalement doivent faire l'objet du placement d'un disque. C'est assez étrange, mais à part pour le rouge pour lequel les gens commencent un peu à s'habituer... Je répète que les zones rouges c'est le secteur du centre-ville place du marché et avoisinant les commerces du centre-ville, place de La Rochelle et à côté de la place de la Parisienne dans le petit parking juste à côté de la pharmacie. C'est 30 minutes pour la zone rouge, merci, Nathalie. C'est une demi-journée pour les places vertes et je crois que c'est une journée pour les bleues. Je sais que je vois peu de disques pour les places vertes et bleues. Ce sont 990 places totalement gratuites, mais il y en a aussi des blanches, à peu près 1 500. Nous sommes une ville effectivement très pourvue en stationnements extérieurs même si parfois des gens me disent qu'ils n'ont pas de place. Vu le nombre de places inexploitées en souterrain, je vous avoue que parfois on s'étonne.

Bref, merci, Emmanuelle, c'était effectivement une délibération importante, Hajar a bien raison de le souligner.

Des questions ? Des observations ? Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Ressources humaines

Question n° 5

Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : C'est à mon tour, nous sommes dans le cadre de la renégociation d'un contrat d'assurance statutaire, c'est vraiment du RH. Nous devons nous joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe du CIG qui engage cette négociation en janvier 2026 de mémoire. Il faut juste que nous prenions acte des taux de cotisations qui nous sont soumis préalablement pour prendre ou non la décision d'adhérer au contrat du CIG. En clair on se joint à une négociation collective qui serait importante pour notre assurance statutaire.

Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire : Juste j'en profite avant de repasser la parole. Ils ont beaucoup insisté et cela n'a rien à faire là-dedans, mais il y a le twirling bâton qui fait un loto le 6 décembre 2025. Comme je n'ai la parole qu'une seule fois dans la soirée... c'est au gymnase de l'Essouriau, ouverture des portes à 17h30. Je sais qu'aux Ulis, on adore les lotos. Loïc si tu veux faire un loto avec le club de twirling des Ulis...

Prévention et Accès au droit

Question n° 6 : Rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Rapporteur : Rose-Marie BOUSSAMBA

Monsieur le Maire : Sur cette belle parole, cela n'a rien à voir, on passe à un sujet beaucoup moins clair... j'ai réussi à le passer, j'avais promis que je le ferais.

Chère Rose-Marie, un sujet beaucoup moins léger que le loto, c'est le rapport annuel sur l'année 2024, puisque 2025 n'est pas fini, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans notre collectivité.

Madame Rose-Marie BOUSSAMBA : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Il y a deux jours, le 25 novembre, avait lieu la journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Vous avez entendu sur les ondes que le nombre de femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, de violences conjugales, reste en constante augmentation. Le nombre de féminicides est de 152 depuis le début de l'année. Nous avons toutes et tous un combat à mener pour que cessent toutes ces violences inacceptables envers les femmes, moitié de la population de notre Terre.

Ici aux Ulis ce combat est aussi le nôtre. Vous avez reçu en annexe de ce conseil le rapport annuel 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de notre collectivité. Si vous ne l'avez pas encore lu, j'espère que les éléments résumés dont je vais vous faire part vous inciteront à le faire. Je ne vais pas reprendre toutes les données contenues dans ce rapport, mais juste vous donner quelques éléments et surtout insister sur ce qui a été initié et réalisé par notre collectivité depuis 2020.

Vous avez trois grandes parties dans ce rapport. La première partie de ce rapport 2024 concerne l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité. Elle se fonde sur une présentation des principaux indicateurs d'égalité femmes hommes et présente les lignes directrices de gestion 2021-2026 qui seront mises en œuvre. Ce plan d'action sera enrichi chaque année.

La deuxième partie de ce rapport présente une analyse de la situation économique et sociale en matière d'inégalités entre les femmes et les hommes aux Ulis fondée sur divers indicateurs de l'INSEE. Ces indicateurs datent de 2020, il n'y a pas d'indicateurs plus récents.

La troisième partie du rapport présente un bilan des actions mises en place par notre collectivité depuis 2021, année de la création de la Direction égalité prévention citoyenne et en 2022 du recrutement d'une chargée de mission égalité. Elle concerne les actions de sensibilisation menées auprès des enfants dans nos écoles et nos accueils de loisirs enfants et jeunes et la mise en place d'un réseau pour la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales.

Concernant les principaux éléments, dans notre collectivité, on constate un taux de féminisation élevé, des filières qui restent encore fortement genrées : les filières médico-sociales, médico-techniques, sociales et administratives sont majoritairement féminisées. La filière sportive est la moins féminisée avec 29 % de femmes. Les filières techniques et sécurité apparaissent comme les plus équilibrées avec respectivement 53 % et 45 % de femmes. Les écarts de revenus tendent à se réduire depuis 2021 tout particulièrement pour les catégories C, par contre il y a toujours une sur-représentation des femmes dans les indices de rémunération les moins élevés, catégorie C. 75 % des catégories A de la Ville sont des femmes, quelque chose de positif. Les écarts de rémunération persistent dans les catégories A et B sans doute à la part des différentes primes. Nous avons encore beaucoup d'autres données analysées qu'il serait fastidieux de commenter ici, je vous invite donc à lire attentivement ce rapport pour les retrouver. Dans toute la première partie, vous avez beaucoup de schémas, tableaux qui mettent vraiment en avant toutes ces différences. Dans notre collectivité, il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, mais ces premiers éléments restent quand même positifs.

Au niveau sociétal et économique, peu de choses ont évolué aux Ulis, les différences entre les femmes et les hommes restent marquées tout autant sur les aspects rémunération, accès à l'emploi, évolution des carrières. Vous avez toutes les données des indicateurs énoncés de 2020 dans le rapport.

La croissance des violences conjugales et intra-familiales sur le territoire des Ulis reste préoccupante. Elle augmente plus rapidement aux Ulis que dans le département de l'Essonne ou à l'échelle nationale. Il y a eu 111 faits de violence conjugale en 2024 contre 105 faits en 2023. Il y en avait 62 en 2019 soit un quasi-doublement par rapport à 2019 actuellement. Alors il est vrai que maintenant les femmes poussent plus facilement la porte des commissariats pour venir porter plainte, elles se sentent quand même un peu plus soutenues, mais on sait très bien que l'on a à peine 10 % des plaintes déposées. 157 faits de violences intra-familiales ont eu lieu en 2024 contre 130 en 2023 soit une augmentation constante depuis le recensement en 2018.

Les violences sexuelles augmentent d'année en année et on fait un bond en 2023 de 61 % par rapport à 2022. Ce sont les viols qui représentent plus de la moitié des violences sexuelles.

Face à tous ces éléments, nous savons qu'il est crucial d'éduquer à l'égalité nos enfants et nos jeunes et aussi de sensibiliser les parents, car ce sont les premiers éducateurs. Au cours de ces quatre dernières années, nous avons multiplié les actions d'éducation et de sensibilisation à l'égalité en direction des enfants de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, sensibilisation qui se poursuit dans les collèges et au lycée. Les animateurs périscolaires ont aussi bénéficié de formations afin qu'ils puissent être plus à l'aise dans leurs propres interventions. Il y a eu aussi des actions d'information et de sensibilisation auprès de nos agents et dans plusieurs services de notre collectivité. Parallèlement, dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales, un réseau local regroupant 20 associations et partenaires, soit près de 150 personnes, a été créé. Ce réseau a mis en place un dispositif de prise en charge coordonnée des victimes à l'aide d'outils de liaison entre les membres du réseau : 20 femmes victimes de violences ont été prises en charge depuis le démarrage du dispositif. Il y a un dispositif de sensibilisation des acteurs avec plusieurs sessions de formation qui ont débuté en 2022. L'édition d'un guide des droits des femmes et des enfants et le développement d'un projet d'action en direction des enfants victimes sont en cours d'élaboration toujours. Vous avez un descriptif complet de tous les dispositifs dans le rapport avec vraiment un éventail de tout ce que l'on a depuis 2020.

Si les actions se déclinent tout le long de l'année, les dates symboliques du 8 mars et du 25 novembre sont des moments privilégiés pour mener des actions phares de sensibilisation. Nous sommes justement dans la semaine du 25 novembre, plusieurs actions ont été menées ou vont l'être ces prochains jours ou ces prochaines semaines envers nos jeunes adolescents. Mardi matin, nous étions sur la place du marché sous la pluie un peu et dans le froid pour parler et discuter avec les personnes qui passaient, c'est toujours un moment important et on se rend compte que de plus en plus de femmes et d'hommes aussi viennent se renseigner.

Merci pour votre écoute attentive. Vous êtes donc invités à prendre acte de la présente présentation de ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Rose-Marie. Des questions, des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, c'est une prise d'acte, merci Rose-Marie.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la présente délibération.

Habitat et Logement

Question n° 7 : Délibération relative à l'approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution

Rapporteur : Annick LE POUL

Monsieur le Maire : Annick, Convention Intercommunale d'Attribution, explique-nous tout ça.

Madame Annick LE POUL : Oui, on a déjà parlé de la CIL le mois dernier et Lodovico l'a rappelé aussi au début du Conseil. C'est effectivement la Convention Intercommunale d'Attribution. Les lois ALUR de 2014, et non 2015 comme cela est précisé dans la délibération, et la loi Égalité et Citoyenneté de 2017 ont permis la création d'un ensemble de documents communautaires visant à homogénéiser les politiques d'attribution des logements sociaux sur le territoire des EPCI, pour nous la CPS, afin de coordonner les bassins d'emploi et d'activité et les bassins de vie.

À cet effet, trois documents sont en cours d'élaboration par les services de la communauté d'agglomération de Paris Saclay, en lien avec les services et les élus de ses 27 villes membres, avec les services de l'État, et avec les représentants des bailleurs sociaux du territoire.

En premier, il y a la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance de concertation chargée de définir la politique commune d'attribution des logements sociaux à l'échelle de l'Agglo. Elle permet l'élaboration d'une stratégie intercommunale d'attribution visant à assurer une répartition équilibrée et cohérente du parc social. À partir des orientations définies par la CIL, les partenaires se sont engagés sur plusieurs critères :

- Au moins 25 % des attributions annuelles réalisées hors QPV doivent être réservées à des ménages du 1^{er} quartile, on va dire les plus bas revenus, ou relevant du relogement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, ou d'une opération de requalification des copropriétés dégradées ;
- Au moins 75 % des attributions annuelles, réalisées au sein des QPV, doivent être consacrées à des demandeurs autres que ceux du 1^{er} quartile donc 2^e, 3^e et 4^e quartiles, donc les revenus plus hauts. La loi imposait 50 %, nous sommes allés au-delà pour faciliter une plus grande mixité. Ceci signifie limiter à 25 % les attributions au sein des QPV à des demandeurs relevant du 1^{er} quartile.

C'est quand même une vraie quadrature du cercle, il faut le dire parce qu'il faut que l'on puisse loger les personnes du 1^{er} quartier hors QPV à des tarifs de loyers qui soient abordables pour eux, ce sont des sujets vraiment importants à prendre en compte.

- 25 % minimum des attributions annuelles effectuées sur chaque contingent sont destinées aux ménages reconnus DALO et aux ménages prioritaires (sorties d'hébergement notamment) ;
- dernier critère interne, une amélioration de la qualité du travail partenarial et la coordination de l'action sociale au bénéfice des demandeurs de logement.

Ensuite le deuxième document, c'est celui que nous votons aujourd'hui : la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) quant à elle formalise cette stratégie à travers des engagements quantifiés, répondant aux besoins identifiés par la CIL. Ces engagements portent à la fois sur l'accès au logement des ménages les plus en difficulté et sur le renforcement de la mixité sociale au sein du territoire. Elle ne se substitue pas aux commissions d'attributions bien sûr, elle vient plutôt les alimenter.

La CIA est composée des éléments suivants :

- Un état des lieux de la situation du logement, notamment social ;
- Les engagements des partenaires sur les orientations définies par la CIL afin de favoriser la mixité sociale sur le territoire et faciliter les parcours résidentiels ;
- Les engagements des partenaires dans la mise en œuvre de la présente convention ;
- Les modalités de pilotage, de suivi et de révision de la CIA ;
- Les champs d'application et la durée de la CIA.

Sa mise en œuvre repose sur une mobilisation conjointe de l'agglomération, de l'État, des communes, des bailleurs sociaux et du Département. L'Agglomération et l'État s'engagent à assurer les actions permettant le pilotage et la coordination de la CIL.

La délibération de ce jour a pour objet l'approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution. Elle sera établie pour une durée de 6 ans et portera sur l'ensemble des logements sociaux gérés par des organismes HLM sur l'intégralité du territoire de la communauté d'agglomération. Cela nous permettra justement d'avoir tout un panel, une vraie cartographie du territoire de la CPS.

Dernier document, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID), dont la validation est envisagée à l'automne 2026, viendra compléter ce dispositif. Il répondra aux exigences de transparence en permettant à chaque demandeur de disposer d'une information claire sur les objectifs d'attribution propres au territoire sur lequel il souhaite obtenir un logement social. Il s'agit d'un système de cotation c'est-à-dire de points attribués aux demandeurs de logement social en fonction de leur situation personnelle, de leur situation vis-à-vis de leur logement actuel et de leurs liens avec le territoire. Nous avons d'ailleurs démarré ce travail de cotation et nous avons encore une réunion prochainement, le 17 décembre.

Dès janvier, la CPS va se doter d'un outil, Pelehas, pour le traitement et le suivi des demandes, que nous avons d'ailleurs déjà au sein de la Ville des Ulis. Ensuite, plutôt vers mai-juin, avec la prochaine équipe municipale, consultation des communes qui pourront apprécier les critères de cotation avec des situations réelles pour valider la pertinence de chacun d'entre eux. Puis cela sera transmis aux services de l'État, validé par le préfet de région avec une délibération du Conseil Communautaire plutôt à l'aune de l'automne 2026.

La CIL et la CIA sont ce document de 128 pages que vous avez eu en annexe qui vous donne une photo très précise de notre territoire ville par ville sur l'état du logement bien sûr, mais également

sur les données qualitatives (revenus des ménages, QPV, zones de fragilité) et un diagnostic de peuplement avec des données actualisées chaque année. Cette meilleure connaissance nous permettre de renforcer la mixité sociale en évitant de concentrer la précarité dans les QPV, de faciliter l'accès au logement des ménages les plus en difficulté.

Évidemment c'est un très gros document, mais je pense que vous l'avez tous bien lu. Ce qu'il faudrait en plus bien évidemment c'est la construction massive de logements sociaux en Île-de-France et partout sur le territoire pour arriver à loger décentement tous les demandeurs. Nous le savons tous, cela fait partie des combats que nous devons continuer et ne pas lâcher parce que tout ce qui est mis en place là va effectivement améliorer la visibilité, la transparence, peut-être la mixité, mais on sait très bien que le manque de construction de logements sociaux sur la CPS et partout sur le territoire est un vrai drame. On arrive à ce que l'on disait en début de Conseil avec la motion, un problème d'accès au logement social partout et surtout avec des personnes à la rue tel qu'on le connaît aujourd'hui, ce qui est inadmissible.

Je tiens aussi à saluer l'énorme travail effectué par nos agents de la Cohésion sociale et pour la qualité de celui-ci ainsi que les services de l'Agglo et les 15 réunions qu'il y a eu pour travailler sur ces documents depuis décembre 2024.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) déjà approuvé le 8 octobre par le Conseil Communautaire entre les 27 Communes de l'agglomération, les bailleurs sociaux, les services de l'État, Action Logement, et tous les réservataires de logements sociaux du territoire ;

et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

D'ailleurs je crois que la signature officielle aura lieu le 17 décembre, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ah. Merci Annick. Bravo parce que c'est très complet. J'ai suivi cela en parallèle, le travail à l'Agglo était fastidieux et vous n'avez rien lâché. D'ailleurs un grand merci aussi à la Direction de la Cohésion sociale de la Ville des Ulis qui est franchement pilote parfois et même moteur dans ce genre de cas. Et on espère que l'agglomération et le prochain mandat ouvriront la voie à un PLH plus ambitieux, plus contraignant et peut-être plus volontaire.

Madame Annick LE POUL : D'ailleurs le PLH est déjà démarré. Par exemple demain après-midi il y a justement une réunion sur le PLH.

Monsieur le Maire : On commence déjà le travail. Avez-vous des questions des observations ? Je n'en vois pas. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 8 : Cession au Département de l'Essonne de plusieurs emprises foncières propriété de la commune des Ulis dans le cadre des travaux d'aménagement de l'échangeur du RING des Ulis

Rapporteur : Sarah JAUBERT

Monsieur le Maire : Sarah, tu prends la parole, on donne au département un petit bout de propriété.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous. Effectivement il s'agit un peu d'une queue de train de tout ce qui s'est passé avec les travaux du RING. Il s'agit de la cession au département de l'Essonne de plusieurs emprises foncières, propriétés de la Ville des Ulis à la suite des travaux d'aménagement de l'échangeur du RING.

En fait il s'agit de quatre parcelles dénommées d'un point de vue cadastral BN 3p, BN 4p, BN 148 et BN 149 p pour une surface totale de 43 698 m². Par rapport au plan local d'urbanisme, elles sont situées pour les deux premières en zone N et les deux dernières en zone Na. Il a été nécessaire pour évaluer la valeur de ces biens de recourir au service du pôle d'évaluation domaniale de la DDFiP 91. L'évaluation de ce service a été faite et il nous en a fait le retour en date du 9 octobre 2024 : la valeur de ces biens a été déterminée à 82 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Il est donc proposé de céder ces quatre parcelles au département de l'Essonne pour un montant de 73 000 € et donc d'autoriser le Maire et son représentant à signer les actes notariés afférents à cette cession.

Monsieur le Maire : Je m'en fais une joie. Avez-vous des questions ou des observations ? Non, je n'en vois pas. Je soumets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 9 : Signature d'un avenant n°2 à la convention pour le versement d'une participation de la Commune des Ulis à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le transport par navettes

Rapporteur : Djallal BOURADA

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Monsieur BOURADA.

Monsieur Djallal BOURADA : Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose ce soir une signature d'un avenant numéro 2 à la convention pour le versement d'une participation de la Commune des Ulis à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le transport par navettes. Je vous propose aujourd'hui de voter cet avenant numéro 2 concernant le financement des navettes qui circulent aux Ulis. Pour rappel, ce service existe depuis 2010, la Ville le finance à 50 % et l'agglomération finance l'autre moitié. Depuis 2023 la participation financière de la Ville a un peu évolué, notamment parce que l'on a demandé des ajustements des jours de fonctionnement de la navette T afin d'être plus en phase avec les besoins des usagers.

Un petit point rapide sur les chiffres de fréquentation plutôt satisfaisants. Les données montrent une progression très nette de la fréquentation en 2025 pour la navette T. La moyenne mensuelle passe de 638 voyageurs en 2024 à 1 176 en 2025, soit plus de 84 % d'augmentation. La navette U suit la même tendance avec une moyenne qui passe de 158 voyageurs par mois à 235, plus de 49 % d'augmentation. Ces chiffres confirment l'utilité du service et l'appropriation croissante du dispositif par les habitants. Ce service participe pleinement au maillage territorial de la commune en reliant les quartiers et pôles d'activité, il permet également de joindre d'autres modes de transport.

L'avenant qui nous est présenté aujourd'hui n'ajoute rien de nouveau sur le service. Il sert uniquement à prolonger la convention jusqu'au 30 juin 2026 parce que l'agglomération a décidé de

prolonger le marché avec les transporteurs jusqu'à cette date. Autrement dit nous alignons simplement notre convention sur leur calendrier pour éviter toute coupure de service. Une nouvelle convention sera faite ensuite à partir de juillet 2026 quand le nouveau marché du transport sera attribué par l'agglomération.

En résumé rien ne change, mais cela nous sécurise dans la continuité des navettes pour les habitants. Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant numéro 2 pour le versement de la participation de la Commune des Ulis à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour le transport par navettes. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Navettes T et U, je sais que vous avez l'habitude de les prendre. Nous avons en commission cette semaine avec Monsieur BOURADA un peu haussé le ton en nous inquiétant d'avoir vu à plusieurs reprises notamment sur la ligne U des navettes non-PMR parce que je rappelle qu'elles sont censées être accessibles. Nous avons eu plusieurs retours d'usagers qui ne pouvaient pas la prendre.

Cette même navette U qui a vu son trajet se garnir d'un arrêt supplémentaire au niveau du centre commercial de la Treille permettant notamment aux habitants du secteur d'avoir un arrêt parfois plus proche de leur domicile. Je me tourne vers Agnès qui peut le prendre un peu plus près de chez elle. C'est cadeau, c'est gratuit.

Des questions ou des observations ? Je précise juste que le service existe sur Europe Essonne depuis 2010, l'ancienne agglomération des Ulis n'était pas là depuis 2010, mais elle est là comme chacun sait depuis mai 2021. Jean-Michel.

Monsieur Jean-Michel DIDIN : C'est une boutade. Cela serait bien que l'on puisse aux Ulis aller à l'hôpital de Saclay pour que les habitants de la Ville puissent se rendre auprès de leurs patients et des malades.

Monsieur le Maire : Alors cela ne serait pas le même montant que je vous demanderais en termes de kilométrage.

Ceci dit je ne vais pas en parler ici, mais nous ouvrons la discussion sur le lien entre Les Ulis et le plateau, notamment le secteur de l'hôpital. Vous savez que maintenant il y a une ligne de bus qui remplit une partie de ce rôle sauf qu'elle circule à une fréquence et une amplitude qui ne sont pas du tout satisfaisantes pour les besoins réels et qu'elle ne circule pas le dimanche. Nous avons toujours dans les tuyaux le travail mené, et je vous dis que c'est sans doute parmi les projets, sans en dévoiler trop, je me tais. Nous avons maintenu notre demande qui consiste à voir naître une ligne de liaison urbaine donc avec un fort niveau d'amplitude et de fréquence pour rejoindre le secteur du plateau concerné, même si aujourd'hui on peut déjà notamment par la ligne 9 rejoindre le plateau plus facilement. La 4627 va à l'hôpital, la 9105 aussi, etc. La navette ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je précise quand même, parce que c'est important, que la navette T est cofinancée aussi par la Ville d'Orsay puisqu'elle participe et elle dessert une partie de la Ville d'Orsay. On demande aussi aux villes desservies par la navette de cofinancer, ce qui est bien normal. Il y a un truc à creuser. Je vais dire à l'hôpital de nous aider à cofinancer la navette. Je n'en dis pas plus.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

Question n° 10 : Convention Carrefour Drive - signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain

Rapporteur : Loutfi OULALIT

Monsieur le Maire : Et le meilleur pour la fin, Monsieur OULALIT avec ses belles lunettes, sa belle coiffure et son beau foulard.

Monsieur Loutfi OULALIT : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, cette délibération concerne le Carrefour drive Ulis 2 installé depuis 2014 sur un terrain communal de 930 m². La convention initiale de mise à disposition d'un terrain signé en 2014 entre la société immobilière Carrefour et la commune portait sur une durée totale de deux ans et a permis la création de ce drive. L'avenant présenté aujourd'hui est purement technique, il permet à Carrefour de sous-louer le terrain à une de ses filiales sans modifier ni le fonctionnement du drive ni les aménagements. La commune reste propriétaire du terrain et la redevance continue d'être versée comme auparavant. Cette redevance d'occupation est facturée 60 000 € annuels. Ce drive continue à pérenniser et maintenir ce service de proximité qui rend un véritable service aux usagers. C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à voter favorablement cette délibération, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur OULALIT, pour cette invitation polie et courtoise. Comment lui dire non ? Franck.

Monsieur Franck BERNARD : Je vais faire des maths pour gagner du temps. Une convention de 2014 qui dure 12 ans ? On va la revoir l'année prochaine.

Monsieur le Maire : Oui, on va la revoir en 2026.

Monsieur Franck BERNARD : C'est un avenant juste pour quelques mois.

Monsieur le Maire : Exactement, c'est très technique.

Monsieur Franck BERNARD : C'est pour que les suivants ne s'embêtent pas, merci.

Monsieur le Maire : Il faut qu'elle soit retravaillée pour le nombre d'années à venir. Je dois faire voter, excusez-moi. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ

La séance est suspendue de 21h47 à 21h47.

Monsieur le Maire : Vous savez que samedi au Radazik à 18h, il y a « paroles de résidents » dédiées au parcours de vie des résidents du foyer ADOMA dont les travaux ont commencé depuis peu. Ce sont les enfants qui ont enregistré les récits bouleversants de la vie de plusieurs habitants qui sont là depuis plusieurs décennies pour certains.

Le soir même, je crois que c'est la soirée de l'amitié avec Sédhiou organisée par le comité de jumelage.

J'en profite parce que je suis dans mon quart d'heure de parole libre pour souhaiter un bon anniversaire à Cathy, un bon anniversaire à Christophe qui a fait les grandes heures de la NBA est un bon anniversaire en avance à Sandrine.

N'oubliez pas le loto du twirling bâton le 6 décembre. Bonne soirée à toutes et à tous, prenez soin de vous. Merci de votre attention.

La séance est levée à 21h48.

Monsieur Loïc BAYARD, Conseiller municipal, désigné secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le : 18 décembre 2025

Le Maire des Ulis



Clovis CASSAN